

ARRETE DU MAIRE N°177/2019

Relatif à la circulation et au stationnement sur l'Ancienne RD 417, tronçon compris entre le rond-point St. GILLES et la route des Trois Châteaux.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

VU la loi des 19-22 juillet 1791, article 46 de la loi municipale locale du 06 juin 1895, article 16, relative aux pouvoirs de police du Maire ;
VU les articles R 44 et 225 du Code de la Route ;
VU les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2542-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les arrêtés interministériels du 22 Octobre 1963 et 24 Novembre 1967, relatifs à la signalisation routière ;
CONSIDERANT qu'en raison du passage du **106^{ème} Tour de France cycliste, le 10 juillet 2019, Ancienne RD 417, tronçon entre le rond-point St. GILLES et la route des Cinq Châteaux, et rue Clemenceau, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.**

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre le passage du 106^{ème} Tour de France cycliste, Ancienne RD 417, tronçon entre le rond-point St. GILLES et la route des Cinq Châteaux, et rue Clemenceau, la circulation et le stationnement seront réglementé de la manière suivante le 10 juillet 2019 du début de la course jusqu'à la fin.

- La circulation et le stationnement sont interdits en bordure et sur la chaussée Ancienne RD 417.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SDIS – Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR ;
- Les Agents de la Brigade verte.
- Les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 29 mars 2019
Pour le Maire et par délégation,



Denis ARNDT

Adjoint au Maire

chargé de l'urbanisme, des travaux et de la sécurité